



**MAIRIE DE
VILLEVEYRAC**

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**COMPTE-RENDU
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
5 MARS 2024 à 19 HEURES**

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLEVEYRAC, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents : MORGO C. GUIRAO F. PEYSSON S. RUBIO A. GRANIER S. DE LA TORRE J. MICHELON C. JACQUEL D. GRANDSIRE D. MOUNERON C. VALETTE J. MALAISE M. DANTAN D. MARTINEZ E. DE NITTO J. GARCIA M. FOUREAU J. VALLAT S. MARQUES E. SERRE B. PUECH S.
Étaient absents : DAUTHERIBES ML. DECOBERT V. LAUS F. JULIEN E. DURAND ML. SEVERAC JM.

Procurations : DECOBERT V à MORGO C
DAUTHERIBES ML à VALETTE J

Secrétaire de séance : GRANDSIRE Dominique

POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23/01/2024 et désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Délégation du Conseil Municipal au Maire (art L2122-22)
- 3- Protocole accord transactionnel affaire BARRALE
- 4- Demande de subvention exceptionnelle – Ecole élémentaire
- 5- Demande de subvention – Ecole Rugby Vignes de Thau Autorisation signature
- 6- Convention Demande de subvention – Mas Troquet
- 7- Loi d'accélération des énergies renouvelables
- 8- Rapport sur les orientations budgétaires 2024
- 9- Autorisation signature - Convention Centre de Ressources Molière

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/01/2024 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2024 a été approuvé à l'unanimité
Madame Dominique GRANDSIRE a été désignée en tant que secrétaire de séance.

2- DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En vertu de l'article L2122-22, Le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations reçues, ainsi qu'il est prévu à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du Maire relative à la concession de case de colombarium 2 places cimetière de VILLEVEYRAC (M FAGES)
- Décision du Maire relative à la concession d'un terrain dans le cimetière communal de VILLEVEYRAC (M. et Mme JOBERT)

3- PROTOCOLE ACCORD TRANSACTIONNEL AFFAIRE BARRALE

Le conseil municipal approuve le protocole transactionnel qui oppose la commune à Monsieur BARRALE.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – **adopté L'UNANIMITÉ**

4- DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500€ à l'école élémentaire publique de Villeveyrac relative au projet pédagogique du conte musical intitulé « On dit que ».

Rapporteur : Madame Stéphanie PEYSSON – **adopté L'UNANIMITÉ**



5- DEMANDE DE SUBVENTION – ECOLE RUGBY VIGNES DE THAU

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500€ à l'école de rugby « Vignes de Thau » relative à l'organisation d'un séjour en Angleterre du 11 au 14 avril 2024 auprès du club « Old Albanian » de St Alban.

Rapporteur : Monsieur Jacques DE LA TORRE – **adopté L'UNANIMITÉ**

6- DEMANDE DE SUBVENTION – MAS TROQUET

Le conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 500€ à l'association Le « Mas Troquet » dans le cadre de la semaine de sensibilisation face aux dangers des écrans.

Rapporteur : Monsieur Jacques DE LA TORRE – **adopté L'UNANIMITÉ**

7- LOI D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Le conseil Municipal décide de valider le projet de recensement et sa cartographie associée définissant les zones d'accélération potentielle pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – **adopté L'UNANIMITÉ**

8- RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 (ROB)

Le conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération, sur la base duquel s'est tenu le débat d'Orientations Budgétaires 2024.

Rapporteur : Monsieur Le Maire – Le conseil Municipal - **PREND ACTE**

9-AUTORISATION SIGNATURE - CONVENTION CENTRE DE RESSOURCES MOLIERE

Le conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre le Centre de Ressources Molière et la Commune de Villeveyrac pour la saison 2023/2024.

Rapporteur : Madame Stéphanie PEYSSON – **adopté L'UNANIMITÉ**

Plus de questions à l'ordre du jour.
La séance est levée.

Le Maire
Christophe MORGO

